



## BOURSE AUX LIVRES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**En signant la feuille de dépôt au moment du dépôt des livres, le vendeur accepte les conditions ci-dessous :**

- Le vendeur s'engage à verser **1 € par liste déposée de 20 articles** (complète ou non).
- Le **prix de vente** est fixé par le vendeur aidé de la FCPE si nécessaire.
- La FCPE conservera **20 % de ce prix de vente**, les bénéfices servant à financer des actions au profit des écoles du Barp.

**L'association se réserve le droit de refuser et de retirer de la vente, les livres en mauvais état et/ou à caractère pornographique.**

- Le vendeur doit **impérativement récupérer son argent et ses invendus**  
**Dimanche**  
**entre 10h et 12h.**

Passé cette heure, les livres non vendus seront **irrévocablement conservés** par la FCPE pour être remis à la vente, à **son profit**, l'année d'après. Un chèque du montant de la vente sera envoyé, par courrier, au vendeur, moyennant une **décote de 20% supplémentaires** pour participation aux frais de gestion.